

Déclaration liminaire des élus de la CGT Finances Publiques

CAP Nationale du 9 février 2018 Bilan des répartitions des réductions d'ancienneté au titre de 2017

En ce début d'année, les attaques contre les salariés et les retraités décidées par Emmanuel Macron et mises en œuvre par le gouvernement continuent.

Outre les « habituelles » hausses des prix de début d'année (Gaz, prix des péages, des cigarettes, du timbre, du carburant la liste est longue...), les retraités subissent l'augmentation de 1,7 % de la CSG. Sur une pension de 1200 € par mois, la baisse de revenu s'élève à 245 € sur un an.

Négligeable pour le président de la république et les 600 hauts fonctionnaires gagnant plus de 150 000 € par an...sans parler des patrons du CAC 40 qui eux naviguent dans d'autres sphères... inacceptable !

La loi dite « travail » véritable outil de remise en cause du code du travail produit ses premiers effets : le groupe PSA qui cumule des milliards de bénéfices va supprimer 2200 emplois dont plus de 1300 grâce à la procédure de rupture conventionnelle collective.

Les entreprises n'ont plus aucune obligation de justifier économiquement un plan de suppressions d'emplois...

Jeudi 1^{er} février, les annonces du gouvernement d'un possible « plan de départ volontaire » et d'un recrutement contractuel dans la fonction publique participent du même principe et posent la question de la garantie de l'emploi et du devenir du recrutement par concours.

Le Comité Action publique 2022 (CAP 22) dont le but est de revoir l'ensemble des missions, des politiques et des dépenses publiques doit rendre ses premières conclusions fin mars. L'un des trois principaux axes de réflexion de ce comité est d'accompagner la baisse des dépenses publiques (réduction de trois points de la part de la dépense publique dans le PIB d'ici à 2022).

C'est clair et le gouvernement ne s'en cache pas, la Fonction Publique est dans le collimateur et la DGFIP n'y échappe pas : suppression de plus 4000 postes par an pour les 5 années à venir, abandon de missions et externalisation pour certaines.

Le directeur général Bruno Parent présente d'ailleurs l'année 2018 comme une année de pause avec 1600 suppressions d'emplois, 350 fermetures de trésoreries et la fusion de centaines de services.

Après le gel du point d'indice et le report des mesures salariales liées à la mise en place de PPCR, la nouvelle vient de tomber comme un couperet : cette année, la promotion de C en B et de B en A ne sera pas abondée par le Plan de Qualification Ministériel.

La CGT Finances Publiques condamne ces politiques régressives qui pénalisent toujours un peu plus les fonctionnaires et remettent en cause l'accès aux services publics de l'ensemble des citoyens sur l'ensemble du territoire.

C'est dans ce contexte alarmant pour l'ensemble des agents de la DGFIP que la CGT Finances Publiques a boycotté la première convocation de cette CAP de barème. A travers ce geste symbolique, les élus de la CAP Nationale C entendent protester contre la remise en cause des règles de mutation et du temps de préparation des CAP.

Montreuil, le 12/02/2018

**Syndicat national
CGT Finances Publiques**

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr



• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

LES RÈGLES DE GESTION

A la suite de la fusion des administrations de la DGI et du Trésor Public, les règles de gestions ont été construites et négociées durant plus de deux longues années pour aboutir notamment à un système d'affectations/mutations unique.

Depuis 2015, les règles négociées sont régulièrement remises en cause au détriment des agents, notamment à travers les règles d'affectation des lauréats des concours et de la fusion de RAN.

Le directeur général a programmé la destruction des règles de mutation en vigueur à la DGFIP pour les agents de catégorie A,B et C.

Dès 2018 c'est :

- ▶ L'allongement du délai de séjour de 1 à 2 ans entre deux mutations, sauf situations de rapprochement familial ;
- ▶ La suppression du mouvement de mutation complémentaire pour la catégorie C.

À partir de 2020 ce sera :

- ▶ La remise en cause de l'affectation RAN/missions/structures dès le mouvement national qui relèverait d'un mouvement local : En clair c'est l'affectation au département pour tout le monde !
- ▶ L'allongement du délai de séjour à 3 ans en 1^{ère} affectation et lors de promotions dans une autre catégorie, sauf situations de rapprochement familial.

De plus, l'administration veut vider de leur contenu les CAP nationales de mutation.

Elle souhaite que les représentants des personnels n'interviennent plus que sur les « cas difficiles ».

Pour les autres collègues pas de marge de manœuvre ! L'administration décide !!

Au final, c'est le droit à une affectation géographique et fonctionnelle fine dès le mouvement national et le droit à mutation pour convenance personnelle qui sont remis en cause par l'administration.

Le but est clair et Bruno Parent ne se prive pas de l'affirmer « freiner la rotation excessive des agents, qui nuit au bon fonctionnement des services » et donner la main aux directeurs locaux pour affecter les agents en fonction de leurs besoins...

La CGT Finances Publiques condamne ces reculs et exige que l'administration retire son projet.

LE TEMPS DE PRÉPARATION

Pour la 2^{ème} année consécutive, le temps de consultation Pour préparer les CAP Nationales a été réduit de manière drastique par l'administration.

Pour l'année 2017 se sont 20 jours de préparations qui ont été supprimés.

Pour 2018, c'est encore pire ce sont plus de 25 jours de préparations qui disparaissent.

C'est une remise en cause du dialogue social.

C'est retirer aux élus les moyens d'accomplir leur mandat dans des conditions satisfaisantes pour la défense des droits et garanties des personnels.

C'est l'impossibilité et d'énormes difficultés pour les élus à défendre le droit à titularisation, à mutation, à avancement, à recours de l'évaluation, avec la réduction drastique des temps de préparation et consultation.

C'est bafouer d'un revers de main le vote de 86% des personnels de la DGFIP qui reconnaissent le rôle de leurs représentants syndicaux dans toutes les instances.

Les élus de la CGT Finances Publiques, condamnent ces reculs et exige le retour à un temps de consultation leur permettant de contrôler que l'administration respecte les règles qu'elle a fixées et de préparer la défense des dossiers que les agents leur ont confiés.

LA CAP

Concernant cette dernière CAP, nous dénonçons le fait que l'administration n'ai pas attribué la totalité des réductions d'ancienneté malgré les engagements qui nous avaient été fait l'an dernier.

Au vu des documents présentés à la CAP, 433 mois n'ont pas été attribués et sont donc perdu. Encore une économie réalisée sur le dos des agents...à la DGFIP il n'y a pas de petites économies !

La non attribution de ces dotations prive injustement les agents d'un gain pécunier. Cela correspond à des dotations budgétaires que la DG ne répercute pas sur sa masse salariale. C'est scandaleux, pour les agents qui subissent le gel du point d'indice depuis 2008.

Lors de la CAP de recours d'entretien professionnel nous avons insisté pour que l'administration attribue une réduction d'ancienneté à tous les agents dont le dossier le « méritait » l'administration s'est contentée d'attribuer sa réserve de 40 mois.

C'est inadmissible quand on sait que les agents dans les services se démènent pour pallier aux charges de travail toujours plus importantes générées et aggravées par les suppressions d'emplois.

Les représentants des personnels de la CGT Finances Publiques réaffirment leur attachement à une véritable reconnaissance de la valeur professionnelle des agents qui doit se faire au travers d'une notation basée sur des critères objectifs, reflétant la qualité du service public rendu et du travail réalisé.

Nous dénonçons les systèmes de notation/évaluation liés au culte de la performance et à la réalisation d'objectifs fixés arbitrairement dans le cadre d'une politique marquée par les suppressions d'emplois, la dégradation des conditions de travail et de l'accomplissement des missions.